

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
20/07/84

Origine :
DGR

MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

MM les Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Réf. :

DGR n° 1628/84

Plan de classement :

2	20				
---	----	--	--	--	--

Objet :

A DATER DU 1ER OCTOBRE 1984, LE PERSONNEL ETRANGER EMPLOYE PAR LE CLUB MEDITERRANEE, EN FRANCE, DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE AFFILIE AUPRES DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

20/07/84

Origine :
DGR

MM les Directeurs
MM les Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

MM les Directeurs
des caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : DGR N° 1628/84

Objet : Affiliation du personnel étranger saisonnier employé par le
Clu Méditerranée dans ses villages de vacances situés en
France.

J'attire particulièrement l'attention des Caisses primaires d'Assurance Maladie sur les dispositions à prendre en matière d'affiliation du personnel étranger saisonnier, employé dans les villages de vacances français du Club Méditerranée.

A ce jour, ledit personnel est affilié auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie territorialement compétente, eu égard à l'implantation du village où il exerce son activité et où il est en même temps domicilié.

Du fait de la mobilité dudit personnel, employé selon les différentes saisons, dans des villages d'été ou des stations d'hiver, implanté dans divers départements, des mutations successives d'affiliation doivent être opérées, entraînant des difficultés administratives et des lourdeurs de gestion.

Par conséquent, en accord avec les services ministériels compétents et en harmonie avec la position adoptée par d'autres organismes nationaux, je vous informe, qu'à dater du 1er octobre 1984, le personnel étranger saisonnier employé par le Club Méditerranée en France, devra être affilié auprès de la Caisse primaire d'Assurance Maladie de PARIS, dont relève le siège social de cette société.

Je vous prie de me tenir informé de toutes éventuelles difficultés, dans l'application de ces dispositions.

Pour le Directeur et par Délégation
Le Directeur Adjoint chargé
de la Gestion du Risque

R. VASSEUR